

Réf : DCM/2016/n°56/2.1/19.05/36

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	27

SEANCE DU 19 MAI 2016

Date de la convocation : 09-05-2016
Date de l'affichage : 11-05-2016

L'an deux mille seize,
Le DIX NEUF MAI A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Gilles TRAUJLET à Hélène THELENE
Patrice DEVILLE à JC CAMPOS
Claude LAURIE à Jeanine SOLEYROL

A. JACINTO à Fabrice LABARUSSIAS
Michel LEBLANC à P. VAN DER LINDE
Guillaume BER à Cédric BONATO

Absents : A. BONNET – R. BOUTEILLER

Secrétaire de séance : Christelle BERTINI

OBJET :
**AUTORISATION DE TRAVAUX
CENTRE SOCIAL BD GAMBETTA**

- Rapporteur : A. FOUREL

Il est rappelé que les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées au nom de la collectivité, doivent être accompagnées d'une délibération du conseil municipal autorisant le maire à les déposer et à les signer.

Le projet de réhabilitation des locaux de la direction de l'action sociale et de la petite enfance, suite au départ des services de la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, établi par HG.A Architecture 71 rue des Artisans à Aigues-Mortes, permettra l'extension du centre médico-social.

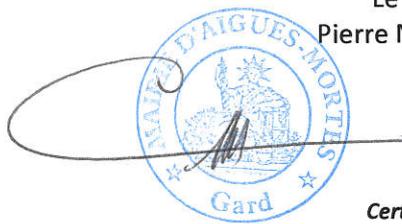
Il est demandé au conseil municipal

- D'AUTORISER le Maire à signer et à déposer la demande d'autorisation de travaux relative à la réhabilitation des locaux de la direction de l'action sociale et de la petite enfance.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité :

- adopte la proposition

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 23-05-2016
- date d'affichage : 23-05-2016